

LES DATES CLÉS DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE FRANÇAIS

1945

- **4 octobre 1945** : ordonnance organisant la Sécurité sociale : elle ne concerne pas les prestations. Elle fixe l'organisation technique et financière du nouveau régime.
- **19 octobre 1945** : ordonnance fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles. Elle définit les prestations d'assurances sociales soit maladie, maternité, invalidité, décès et retraite.
- **14 mars 1947 et 8 décembre 1961** : accords collectifs interprofessionnels créant les régimes de retraite complémentaire des cadres et des non cadres (Agirc et Arrco)
- **17 janvier 1948** : loi instaurant trois régimes spécifiques d'assurance vieillesse pour les professions non salariées, non agricoles (artisans, professions industrielles et commerciales, professions libérales).
- **10 décembre 1948** : Déclaration universelle des droits de l'homme : « Toute personne a droit à la Sécurité sociale ».
- **10 juillet 1952** : loi créant le régime d'assurance vieillesse obligatoire des exploitants agricoles, géré par la Mutualité sociale agricole (MSA).

1960

- **21 janvier 1961** : loi créant le régime autonome d'assurance maladie-maternité-invalidité obligatoire des exploitants agricoles.
- **12 juillet 1966** : loi créant le régime autonome d'assurance maladie maternité pour les non salariés, non agricoles.
- **22 décembre 1966** : loi créant le régime d'assurance obligatoire des exploitants agricoles contre les accidents du travail, les maladies professionnelles et les accidents de la vie privée.



◆ Jean-Marcel Jeanneney
© Archives ministère

- **21 août 1967** : quatre ordonnances réorganisent le régime général de la Sécurité sociale. Cette réforme dite Jeanneney (du nom du ministre des Affaires sociales de l'époque) assure la séparation financière des risques dans trois « branches » distinctes (santé, vieillesse, famille). Cette séparation financière est consacrée, au plan institutionnel, par la création de trois caisses nationales, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS), la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). La gestion de la trésorerie des différentes branches est confiée à l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos).

1970

- **3 et 5 juillet 1972, 27 décembre 1973** : lois Boulin améliorant le niveau des pensions et rapprochant le niveau des prestations servies par les régimes des commerçants et artisans et des régimes d'assurance vieillesse de celles servies par le régime général.
- **29 décembre 1972** : loi généralisant les retraites complémentaires pour les salariés du secteur privé.



◆ Simone Veil
© DR

- **4 juillet 1975** : loi assurant la généralisation à l'ensemble de la population active de l'assurance vieillesse obligatoire.
- **1^{er} janvier 1978** : tous les résidents sur le territoire français bénéficient des mêmes prestations familiales, la branche famille du régime général est universelle et concerne l'ensemble de la population (loi du 12 juillet 1977).
- **2 janvier 1978** : loi instituant un régime particulier pour les ministres du culte et les membres des congrégations religieuses et créant un mécanisme d'assurance personnelle pour la « population résiduelle » (qui ne relève pas d'un régime de Sécurité sociale existant).

1980

- **26 mars 1982** : ordonnance abaissant l'âge de la retraite au taux plein.
- **1^{er} décembre 1988** : loi créant le revenu minimum d'insertion (RMI), prestation financée par le budget de l'État mais versée par les caisses d'allocations familiales.

1990

- **29 décembre 1990** : loi créant la contribution sociale généralisée (CSG), prélèvement assis sur l'ensemble des revenus (d'activité, de remplacement, des produits du patrimoine et des placements ou des jeux).
- **22 juillet 1993** : loi réformant les retraites (augmentation de la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une pension à taux plein pour les salariés du secteur privé, prise en charge par la solidarité nationale du financement de prestations versées sans contrepartie de cotisations).
- **25 juillet 1994** : loi séparant la gestion de trésorerie des branches, et créant l'obligation de compenser les exonérations de cotisations.



◆ Michel Rocard,
© Frédéric Legrand - COMEO / Shutterstock

- **15 novembre 1995** : annonce du plan Juppé réformant les ordonnances. Alignement des durées de cotisations du secteur public sur le privé, établissement d'une loi annuelle de financement de la Sécurité sociale, et des différentes mesures de maîtrise des dépenses maladie et famille. Sa présentation entraîne d'importants mouvements sociaux. Les mesures annoncées donneront lieu à des ordonnances, et des réformes effectives, à l'exception de celles sur les retraites du secteur public.
- **24 janvier 1996** : ordonnance créant la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) dont le produit est affecté à la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) chargée de la gestion des déficits des régimes de Sécurité sociale.
- **22 février 1996** : loi réformant la Constitution de la V^e République afin de créer une nouvelle catégorie de lois, les lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS), gages de l'association de la représentation nationale à la détermination de l'équilibre financier de la Sécurité sociale.
- **1997** : mise en place de la carte Vitale.



◆ Martine Aubry
© Mairie de Lille

- **27 juillet 1999** : loi créant la couverture maladie universelle (CMU et CMU-C).

2000

- **21 août 2003** : loi portant réforme des retraites (harmonisation progressive de la durée d'assurance pour bénéficier d'une pension à taux plein entre les différents régimes, évolution progressive de cette durée d'assurance en fonction des gains d'espérance de vie, création de dispositifs de retraites anticipées pour les assurés ayant effectué de longues carrières).
- **13 août 2004** : loi portant réforme de l'assurance maladie (création du médecin traitant, du dossier médical personnel, réforme de la gouvernance de l'assurance maladie et du système de santé, promotion des médicaments génériques, aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire, responsabilisation des assurés sociaux par la création du forfait d'un euro).



◆ Philippe Seguin, lors du 60^e anniversaire de la Sécurité sociale
© DR

- **2 août 2005** : loi portant réforme de la loi organique relative aux LFSS (mise en perspective pluriannuelle du financement de la Sécurité sociale et présentation de l'équilibre des régimes par le rapprochement des recettes et des dépenses, mise en œuvre de la démarche objectifs résultats à la Sécurité sociale).
- **1^{er} trimestre 2006** : mise en place du Régime social des indépendants (RSI, prévu par une ordonnance du 31 mars 2005) regroupant les régimes d'assurance maladie des professions libérales, des industriels, des artisans et des commerçants ainsi que les régimes d'assurance vieillesse des industriels, des artisans et des commerçants.

2010

- **9 novembre 2010** : loi portant réforme des retraites (recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite - de 60 à 62 ans -, prise en compte de la pénibilité, dispositif « carrières longues », amélioration des règles de calcul des retraites des femmes, lutte contre les inégalités de salaire entre hommes et femmes, meilleure protection des plus fragiles, rapprochement des règles entre fonction publique et secteur privé).



◆ Marisol Touraine
© Claire Garate

- **21 janvier 2014** : loi contenant des dispositions allongeant progressivement la durée de cotisation pour une retraite à taux plein, mais aussi l'amélioration de la prise en compte de certaines périodes (chômage) et le compte pénibilité. En recettes, une augmentation de 0,3 point des cotisations.